



Section Académique de Bordeaux

Déclaration préalable du SE-UNSA à la CAPA d'avancement d'échelon des PLP le 18 décembre 2013

Depuis plusieurs semaines, le ministère et les organisations syndicales sont engagés dans des discussions portant à la fois sur les missions des personnels et sur le fonctionnement de notre système éducatif. Deux de ces chantiers concernent plus particulièrement les PLP : "le métier d'enseignant du second degré" et l'aménagement de la réforme de la voie professionnelle. Pour le SE-UNSA, ces discussions doivent aboutir pour le service des personnels à la reconnaissance officielle de l'ensemble des missions effectuées par les enseignants, dans un temps de service effectivement borné sur l'année scolaire et en l'absence de toute annualisation. Les allègements de service, pondération et indemnités pour missions spécifiques doivent être simplifiés, définis clairement et appliqués à tous les corps d'enseignants du second degré y compris les PLP.

Quant à l'aménagement de la réforme de la voie professionnelle, le SE-UNSA a réaffirmé lors des groupes de travail, sa volonté entre autres revendications, de voir repenser les modalités du CCF. De même l'adaptation des durées des PFMP selon les spécialités peut s'avérer pertinente tout en prenant garde à toujours conserver le caractère professionnel et insérant du diplôme.

D'autres chantiers ouvriront à partir de janvier. Ils porteront sur les missions des CPE, des chefs de travaux et des contractuels. Concernant ces derniers, personnels précaires particulièrement malmenés, nombreux dans l'enseignement professionnel, l'attente est forte d'améliorations significatives en termes d'harmonisation des contrats, de grille de rémunération, d'affectation et de reclassement. Sur ce dernier point, la législation actuelle est particulièrement scandaleuse. Très souvent les contractuels ne peuvent espérer mieux qu'un reclassement au 3^{ème} échelon, quelle que soit leur ancienneté de service. L'utilisation de l'indice butoir, responsable de cette situation doit disparaître. C'est une des priorités du SE-UNSA.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA, nous exprimons notre satisfaction de voir mise en œuvre une proposition que nous avons faite dans la déclaration préalable à la CAPA de décembre 2012. Désormais au-delà de cinq ans et pour chaque changement d'échelon sans qu'il y ait eu inspection, la note pédagogique sera augmentée d'un point. C'est une amélioration sensible du dispositif de compensation des retards d'inspection.

Malgré tout, des disparités entre disciplines subsistent et nous rappelons notre demande de ramener la période de cinq ans sans inspection à trois ans.

Cela fait plusieurs années maintenant que l'avancement d'échelon est devenu le seul moyen d'obtenir une augmentation de salaire. Depuis le 1^{er} juillet 2010, la valeur du point d'indice n'a pas bougé et la reconduction de ce blocage est annoncée pour 2014. En 2012 les salaires moyens ont baissé de 0,1 % dans la Fonction Publique d'Etat. Cette situation conduit à une perte de pouvoir d'achat considérable. Au moment où il est question d'améliorer les conditions de travail des enseignants, il est indispensable que la politique salariale soit revue dans la Fonction Publique.

Les élus PLP du SE-UNSA